

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023
N°64/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DEUX OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., GRENIER J.M., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : DOMINGUEZ F. à PROCACCI T, DUCES E. à BARET E., RIOU M. à DEUTSCH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH – CREATIONS DE POSTES / SUPPRESSIONS DE POSTES :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

A – LA PROMOTION SOCIALE 2023 – 2^{ème} tranche

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34.

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'analyse des possibilités de promotion sociale 2023,

Le Maire propose les créations de postes suivantes aux dates indiquées ci-dessous :

CREATIONS	DATE
Ingénieur territorial à temps complet	01/01/2024
Adjoint technique principal 2 ^e classe à temps complet	01/11/2023
Rédacteur principal 2 ^e classe à temps complet	09/11/2023

Et la suppression simultanée des postes suivants concernant les mêmes agents :

SUPPRESSIONS	DATE
Technicien territorial principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/01/2024
Adjoint technique à temps complet	01/11/2023
Rédacteur à temps complet	09/11/2023

B – REGULARISATION / ADAPTATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose le fait que divers événements ont impacté le temps de travail d'agents de service liés :

- A des départs en retraite
- A un accroissement du nombre d'usagers
- A l'ouverture de classes dans deux écoles nécessitant une adéquation du temps attribué
- Adéquation des temps de remises en état pendant les vacances scolaires et harmonisation entre les deux écoles primaires
- Intégration de temps d'entretien des bureaux du Clsh pendant les périodes de fermeture aux usagers (administration présente)

CREATIONS	DATE
2 postes d'adjoint technique à temps complet	01/10/2023
1 poste d'adjoint technique à 29 h 75 centièmes	
1 poste d'adjoint technique principal 2è cl à 31 h 50 cts	

SUPPRESSIONS	DATE
1 poste d'adjoint technique à 23 h 40 centièmes	01/10/2023
1 poste d'adjoint technique à 27 h 50 centièmes	
1 poste d'adjoint technique à 16 h 80 centièmes	
1 poste d'adjoint technique principal 2è cl à 31 h	
1 poste d'adjoint technique principal 2è cl à 29 h 75 cts	01/12/2023

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**DONNE UN AVIS FAVORABLE**

Aux créations de postes telles qu'inscrites ci-dessous aux dates indiquées :

CREATIONS	DATE
Ingénieur territorial à temps complet	01/01/2024
Adjoint technique principal 2è classe à temps complet	01/11/2023
Rédacteur principal 2è classe à temps complet	09/11/2023

CREATIONS	DATE
2 postes d'adjoint technique à temps complet	01/10/2023
1 poste d'adjoint technique à 29 h 75 centièmes	
1 poste d'adjoint technique principal 2è cl à 31 h 50 cts	

Et aux suppressions de postes telles qu'inscrites ci-dessous aux dates indiquées :

SUPPRESSIONS	DATE
Technicien territorial principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/01/2024
Adjoint technique à temps complet	01/11/2023
Rédacteur à temps complet	09/11/2023

SUPPRESSIONS	DATE
1 poste d'adjoint technique à 23 h 40 centièmes	01/10/2023
1 poste d'adjoint technique à 27 h 50 centièmes	
1 poste d'adjoint technique à 16 h 80 centièmes	
1 poste d'adjoint technique principal 2è cl à 31 h	
1 poste d'adjoint technique principal 2è cl à 29 h 75 cts	01/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 038-213800717-20231002-DEL20231002_1-DE

S'LO

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 octobre 2023

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

